

AVIS DE COURSE Sélective de zone N°3

Yacht Club de Granville

AUTORITE ORGANISATRICE

L'autorité organisatrice (AO) sera le Yacht Club de Granville, en accord avec la Fédération Française de Voile et la Commission Nationale de Match Racing.

LIEU ET DATE

Yacht Club de Granville : Rue des Isles, Port de Hérel, 50400 GRANVILLE

Les jours de courses sont programmés du 28 au 29 janvier 2023.

GRADE DE L'ÉPREUVE

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce grade peut être modifié par World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être rétrogradée.

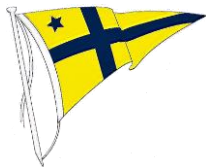
PROGRAMME PREVISIONNEL

Ouverture du PC terre à partir du samedi 28 janvier à 08h00, situé dans les locaux du YCG.

| | | |
|---------------------|---|---|
| SAMEDI 28 JANVIER | A partir de 08 :00 09 :00 10 :00 15 :00 16 : 30 | Confirmation des inscriptions, pesée des équipages Briefing – tirage au sort des bateaux 1 ^{ER} signal d'attention Retour à terre Débriefing |
| DIMANCHE 29 JANVIER | 09 :15 10 : 30 16 :00 17 :00 | Briefing 1 ^{er} signal d'attention Retour à terre Proclamation des résultats |

CONDITIONS D'ADMISSIBILITE

- a) 6 barreurs maximum seront invités pour l'épreuve.
- b) Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.
- c) Tous les concurrents doivent répondre aux critères d'admissibilité de la réglementation 19.2 de World Sailing, code d'admissibilité.
- d) Chaque barreur doit avoir son numéro d'identification World Sailing (« World Sailing Sailor ID ») en ayant pris soin, au préalable, de s'inscrire sur le site www.worldsailing.org/isafsailor. Les barreurs fourniront à l'Autorité Organisatrice leur « World Sailing Sailor ID » à la confirmation d'inscription.

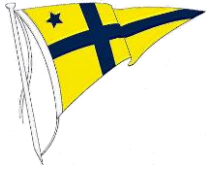


INSCRIPTIONS

- a) Les demandes d'invitation sont à envoyer par mail à tdpm08@gmail.com avant le 22/01/2023
- b) Constitution du dossier d'inscription :
- Fiche d'inscription remplie
 - Chèque de frais d'inscription : 300€
 - Chèque de caution matériel et pavillons : 1500€ Les chèques de frais d'inscription et de caution sont à libeller à l'ordre du Yacht Club de Granville.
- c) Pièces à présenter lors de la confirmation des inscriptions :
- La licence Club FFvoile **2023** valide, mention « compétition » ou la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique », accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la Voile en compétition datant de moins d'un an.
 - Une autorisation parentale pour les mineurs.
 - Chaque équipage devra être à jour de ses frais d'inscription et de la caution pour participer.
- d) Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score de zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing conformément à la réglementation 27.2.

REGLES APPLICABLES

- a) L'épreuve est régie par :
- Les « règles » telles que définies dans les Règles de Course à la Voile 2021 - 2024 (RCV), incluant l'annexe C.
 - Les règles d'utilisation des bateaux (qui seront jointes aux IC), s'appliquent également aux courses d'entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
 - Les règlements fédéraux, dont le règlement du Championnat de France Match Racing Open 2023.
 - Les prescriptions de la FFVoile.
- b) Modifications aux RCV:
- Ajouter à la RCV 41: (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
 - Les RCV C8.6 et C6.3 seront modifiées dans les instructions de course. Bateaux et voiles
 - L'épreuve sera courue sur des J 80.
 - Les bateaux seront fournis avec 1GV,1 foc, 1 spinnaker asymétrique, et les pavillons réglementaires.
 - Les bateaux seront fournis selon un tirage au sort, chaque jour ou pour chaque phase selon la décision du Comité de Course.



- Les éventuels dommages ou pertes sur ce matériel seront facturés aux concurrents. Aucune réclamation relative au matériel ne sera admise.

- Les bateaux devront être utilisés conformément aux Instructions de Course et en particulier à l'annexe « Règles d'utilisation des bateaux »: pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'organisation: les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon maximum 4mm de diamètre), marqueurs, matériel pour pennons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon Y supplémentaire.

EQUIPAGE :

- Le nombre total d'équipiers (incluant le barreur) sera de 4 ou 5.
- Le poids total de l'équipage, incluant le barreur, vêtus au minimum de shorts et tee-shirts, ne doit pas dépasser 350 kg, déterminé lors de l'inscription.
- Tout équipier inscrit devra participer à toutes les courses.
- Quand un barreur inscrit est dans l'incapacité de continuer à participer à l'épreuve, le jury peut autoriser un remplacement, un remplacement temporaire ou une autre mesure.
- Les équipements individuels de flottabilité (aide à la flottabilité ou gilet de sauvetage), respectant les normes en vigueur et en bon état.

FORMAT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin, suivies de phases finales en élimination directe. Le format sera détaillé dans les IC de l'épreuve. Le Comité de Course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques.

PARCOURS

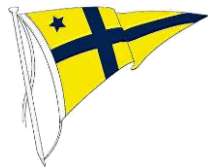
Le parcours sera de type aller/retour, arrivée sous le vent. La zone de course sera située dans la baie de Granville.

PUBLICITE

- Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation World Sailing 20.4 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
- La publicité concurrents sera autorisée, mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 (code de publicité) de World Sailing.
- Les concurrents n'auront pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1).

SELECTION AU CHAMPIONNAT DE FRANCE DE MATCH RACING

Conformément au règlement de la FFVoile, les 2 premiers barreurs seront invités à la finale de bassin manche 2023.



DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommages (matériel et/ou corporel).

BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité, appliquée à la discrétion du jury pour le barreur ou l'équipe concernée.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Yacht Club de Granville : yachtclub.granville@gmail.com – Tél. 02 33 50 04 25 – Benoît Charon : vpmanche@gmail.fr

Gilles Lezan : tdpm08@gmail.com

YC GRANVILLE – Rue des Isles, Port de Herel – 50400 GRANVILLE



FORMULAIRE D 'INSCRIPTION sélective N° 3 bassin Manche

Yacht Club de Granville

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom Courriel :

Adresse:

Tel. : Nom du Club représenté : Ligue :

| <u>Composition de l'équipage</u> | | | | | | |
|----------------------------------|------------|---------------|-------------------|-------------|------------------|---------------------------|
| | <u>Nom</u> | <u>Prénom</u> | <u>N° licence</u> | <u>Club</u> | <u>Sailor ID</u> | <u>Poids (réservé AO)</u> |
| <u>Barreur</u> | | | | | | |
| <u>Equipier</u> | | | | | | |
| <u>Equipier</u> | | | | | | |
| <u>Equipier</u> | | | | | | |
| <u>Equipier</u> | | | | | | |
| | | | | | <u>Total</u> | |

Poids total maximum : 350 kg

Frais d'inscription **300 Euros** Caution Matériel : **1500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 14 janvier 2023)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVoile, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 49€ ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du Barreur :